### PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET VIOLENCES URBAINES

## Réflexions et propositions de Convention Citoyenne

Nous avons abordé ce thème de nombreuses fois, notamment au Conseil Municipal sans que vraiment cela débouche sur des orientations concrètes.

Il est vrai que les faits urbains sont complexes, de même les manifestations au niveau de la sécurité appellent des réponses qui ne soient ni sommaires, ni homogènes mais variées, concertées et pertinentes.

Les incivilités, la petite et moyenne délinquance, l'échec scolaire, la violence entre les personnes et notamment les phénomènes d'autodéfense comme avec le drame du jeune de la Bricarde qui a perdu la vie, la violence institutionnelle, la toxicomanie, les jeunes en déshérence, la prostitution et les discriminations sont des maux qui s'aggravent d'année en année dans notre ville et singulièrement dans nos quartiers.

Ne parlons pas des 43 assassinats crapuleux perpétrés à Marseille ces deux dernières années.

La situation se dégrade, c'est un fait!

Cela n'est pas très étonnant quand on sait qu'au niveau national, l'on estime qu'environ un collégien sur cinq connaît d'importantes difficultés d'apprentissage, tandis que 70 000 jeunes sortent encore chaque année du système scolaire sans la formation leur permettant de s'insérer dans la société. Ces chiffres sont proportionnellement supérieurs dans les quartiers dits de la politique de la ville où vivent des populations en mal d'intégration économique, sociale et culturelle.

Souvent la précarité débouche sur l'exclusion qui elle-même peut mener à la délinquance.

Cette délinquance qui a évoluée fortement ces dernières années.

Délinquants de plus en plus jeunes, violences scolaires, violences de bande de jeunes filles, violence fréquentes dans les transports

#### Posons tout d'abord quelques principes de base :

- La protection des biens et des personnes est une responsabilité « régalienne » de l'Etat, qui doit disposer des moyens pour assurer un traitement égal à tous les citoyens et ce, quel que soit le territoire. Cela vaut notamment pour les territoires en grande difficulté économique, sociale et urbaine.
- Sur ce point l'Etat a proposé récemment 117 adjoints de sécurité nouvellement affectés ainsi qu'une vingtaine d'enquêteurs sur les stupéfiants et le traffic

d'armes. Ce n'est certes pas suffisant pour une ville comme Marseille et il faudra d'autres moyens et d'autres mesures plus puissantes

- Le Maire quand à lui représente les populations dont il relaye les attentes et, à ce titre est l'interlocuteur de l'Etat auquel il doit fournir les éléments de diagnostic dont il dispose. Il doit contribuer, normalement, avec les partenaires à la sûreté des citoyens à travers les aménagements urbains nécessaires, les actions de prévention, d'animation et de solidarité en liaison pour l'instant avec le Conseil général.

Au-delà du Conseil Municipal à huit clos du 30 mai prochain entre élus et en présence du Procureur et du Préfet, Monsieur Gaudin doit organiser en collaboration étroite avec les six principaux Maires de secteurs concernés, la CUM et le Conseil Général, les « États généraux des violences urbaines et de la tranquillité publique » en liaison avec le procureur de la république, le mouvement associatif représentatif dans ce domaine, des représentants de l'EN, la prévention spécialisée et ses unités de prévention urbaine et enfin la Confédération des CIQ.

C'est une demande pressante de la population et des responsables associatifs concernés.

Cela pour tirer ensemble le constat de la situation de crise présente et tracer des perspectives d'actions en matière de prévention, de sécurité et de tranquillité publique.

Nous n'avons en effet fait aucun bilan sur les moyens existants, les échecs et les réussites, les blocages et les avancées en la matière.

Il faut une clarification des missions des acteurs qui concourent à la coproduction de la sécurité. Leurs moyens, leur vécu, leurs analyses et leurs propositions.

Il nous faut reconnaître définitivement la nécessaire complémentarité entre prévention et répression qui doivent être les deux piliers d'une politique ambitieuse de tranquillité publique.

## NOUS SOUHAITONS METTRE AU DEBAT QUATRE QUESTIONS/ PROPOSITIONS QUI NOUS PARAISSENT PRIORITAIRES.

1-Le transfert des compétences et des moyens de la prévention spécialisée et de l'action sanitaire et sociale au plan intercommunal en y associant de près les communes et les mairies de secteur lieu d'échange et de confrontation des idées, de connaissance fine des situations conflictuelles.

# 2-L'opportunité d'une décentralisation de la fonction et des compétences de la sécurité de proximité

Les missions de la police de proximité (hier) ou « les patrouilleurs » (prévus) à mettre en place évoluent considérablement.

Au même titre que les équipes de prévention, la connaissance du terrain, des personnes et la présence rassurante sont des éléments précieux.

Il y a nécessité de mobiliser un grand nombre d'effectifs, de jouer la mixité, de renforcer la formation pour changer les comportements des personnels concernés à l'intelligence des quartiers et territoires et à leur culture, au développement des coopérations avec les acteurs de terrain.

#### Nouvelles pratiques, nouveau métier

- La police municipale dont le rôle doit évoluer pour être plus proche des habitants des quartiers et pas uniquement au centre ville et formée à cette compétence particulière.

Certaines missions pourraient lui être déléguées par la police nationale comme par exemple : les dégradations, les petits trafics de voie publique, consommation publique de substances interdites, mais aussi sur l'aide aux victimes et l'accès au droit.

**3-La mise en place d'une politique forte de la dissuasion et de la tranquillité des voyageurs dans les transports publics,** le renforcement « d'équipe de dialogue » et ... Ceci est de la responsabilité de la RTM de la Région et de la SNCF. Ces deux dernières apportent déjà quelques 250 000 euros aux équipes de prévention. C'est un premier pas important

#### 4- Lutter contre la délinquance juvénile suppose un renforcement de moyens et une reconnaissance de certaines professions qui se trouvent en première ligne dans ce combat

- Les correspondants de nuits en liaison avec les éducateurs spécialisés, seuls présents sur le terrain la nuit
- Les médiateurs dans les établissements scolaires dont les postes doivent être pérennisés et non sur 6 mois et sans formation

Missions et statuts plus clairs, soutien hiérarchique plus fort, pouvoir de médiation et d'intervention plus important, coordination plus efficace, horaires d'intervention en phase avec la réalité de terrain.

Voilà vers quoi nous devons nous diriger

Tahar RAHMANI

Vice Président de Convention Citoyenne Conseiller Communautaire Conseiller D'Arrondissements des 13/14 Philippe SANMARCO
Président de Convention Citoyenne
Vice Président de MPM
Conseiller d'arrondissements 1/7